

## ANNEXES

Annexe 1 : Programme de l'atelier

Annexe 2 : Memento sur le PPEA et la formation des jeunes

Annexe 3 : Stratégie de suivi-accompagnement post-installation des jeunes

Annexe 4 : Rapport global synthétique 2011-2016



## Annexe 1 : Programme de l'atelier

Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole pour la transformation socio-économique  
des zones rurales au Bénin (PPEA)

.....  
Atelier de clôture de Projet

=====

Date : 28 mars 2017

Lieu : CODIAM Cotonou

N°	Horaires	Activités	Responsable
1.	8h30 - 9h00	Arrivée et installation des participants	
2.	9h00 - 9h05	Mot de bienvenu du DNP	DNP
3.	9h05- 9h10	Présentation du programme et des invités	DNP
4.	9h10 - 9h20	Allocution du Représentant du Centre Songhaï	
5.	9h20 - 9h30	Allocution du Représentant Résident du PNUD	RR/PNUD
6.	9h30 - 9h45	Discours d'ouverture de l'atelier	DC
7.	9h45 - 10h15	Présentation globale du PPEA et des résultats obtenus	Point Focal PPEA
8.	10h15 - 10h30	Pause-café	
9.	10h30 - 11h15	Débat sur la présentation du PPEA	
10.	11h15 - 11h30	Présentation du PDAB suivie de débats	DNP
11.	11h30 - 12h00	Présentation de la nouvelle réforme agricole suivie de débats	B2A
12.	12h00 - 13h00	Présentation de la stratégie d'autonomisation des CPEA et de sortie des acteurs du projet	Expert PPEA
13.	13h00 - 14h00	Pause-déjeuner et fin de l'atelier	



## Annexe 2 : MEMENTO SUR LE PPEA ET LA FORMATION DES JEUNES

### Introduction

Le Projet de Promotion de l'Entreprenariat agricole (PPEA) s'inscrit au rang des initiatives du gouvernement du Bénin pour la relance du secteur agricole et la promotion de l'emploi et l'auto emploi des jeunes à travers l'entreprenariat agricole. Accompagnée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la démarche opérationnelle de la mise en œuvre du PPEA est marquée par : i) l'aménagement des Centres de Promotion de l'Entreprenariat Agricoles (CPEA) ; ii) la formation et l'incubation des jeunes suivi d'une assistance pour l'élaboration des plans d'affaires ; et, iii) l'accompagnement à l'installation et le suivi post-installation des jeunes.

### i) Aménagement des Centre de Promotion de l'Entreprenariat Agricole (CPEA)

Les CPEA aménagés dans le cadre de la mise en œuvre du PPEA sont ceux de Kétou spécialisé dans la production céréalière et l'élevage des volailles, de Zangnanado spécialisé dans la production rizicole et la pisciculture, tous deux opérationnels et celui de Daringa de production intégrale, est en cours d'aménagement. Les deux premiers centres fonctionnels sont en plein régime de production avec leur actif, la formation et l'incubation de cinq (5) promotions pour un effectif global de 753 de jeunes aspirants à l'entreprenariat agricole.

### Caractéristiques physiques des CPEA

Trois Centres de Promotion de l'Entreprenariat Agricoles (CPEA) ont été créés au cours de la mise en œuvre du projet. Il s'agit du CPEA de Kétou, du CPEA de Zangnanado et du CPEA de Daringa.

Le CPEA de Kétou

Il s'étend sur une superficie totale de 102 ha répartie en différentes sections de production, bloc administratif, hébergement, télé-centre, post de vente et cantine de restauration.

Photos du site



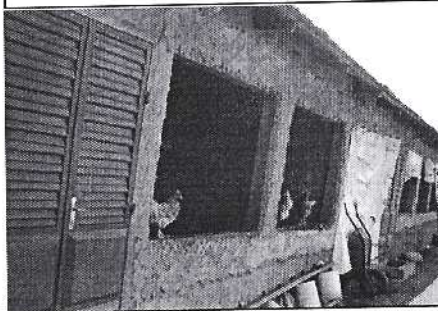
Entrée principale CPEA-Kétou



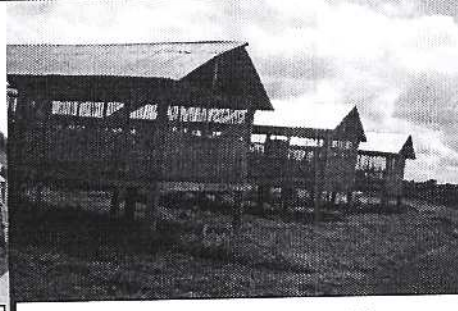
Block administratif CPEA- Kétou



Block Dortoir CPEA- Kétou



Bâtiment des pondeuses CPEA -



Pilotis poulets chair CPEA- Kétou



Bâtiment provenderie CPEA- Kétou



Quelques statistiques sur sa capacité de production :

Capacité de production du CPEA de Kétou		
Type de production	Quantité de production/an	Observations
Production végétale	1.000 tonnes	Maïs, soja, manioc et produits maraîchers
Production animale	35.000 tonnes	Poulets chair, œufs de table, volaille, lapin et porcin.
Transformation agroalimentaire	50.000 tonnes	Provende, huile rouge, huile palmiste, gari, tapioca, savon, etc.

Le CPEA de Zangnanado

D'une superficie totale de 80 ha, le CPEA de Zangnanado dispose d'un site de commercialisation de 2 ha appelé centrale d'achat et un site de production de 78 ha. Spécialisé dans la production du riz et la pisciculture, le CPEA de zangnanado développe également des activités de maraîchage, de la porcherie, de production de poulet chair et des œufs. Il dispose un bloc administratif, un bâtiment pour une capacité de 100 logements et d'un post de vente sur site.

Photo du site



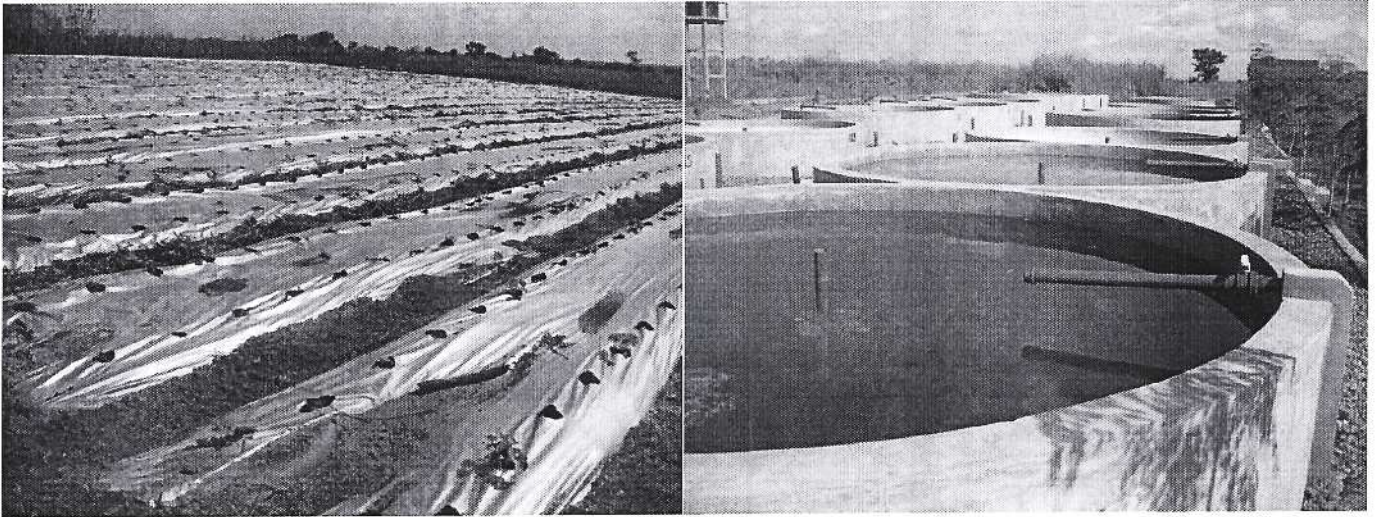
Production végétale	700 tonnes	Riz, maïs, soja, produits maraîchers.
Production animale	25.000 tonnes	Poulets chair, œufs de table, volailles et porcins.
Production halieutique	100 tonnes	Poissons clarias et tilapias
Transformation agroalimentaire	500 tonnes	Riz Etuvé

*[Handwritten signatures]*



### Le CPEA de Daringa

Le site du CPEA de Daringa couvre une superficie de 300 ha. Le plan d'aménagement de Daringa fait de lui un site de production intégrée. Cela voudra dire que l'on y retrouvera après aménagement une gamme variée de spéculations agricoles, qu'elles soient de la production végétale, animale comme halieutique ainsi que de transformation. Actuellement, le site dispose de 4 ha de maraîchage avec maîtrise totale de l'eau et de 36 bassins pour la production halieutique. On y retrouve également 4 espaces entièrement aménagés (des rangers) pour l'élevage des autres volailles.



Production halieutique	15 tonnes	porcins. Poissons chat et tilapias
Transformation agroalimentaire	50.000 tonnes	Cossette d'igname, de manioc, gari, tapioca, provende, etc.

### Logique d'encadrement sur les CPEA

Un dispositif d'accueil adéquat pour toute personne aspirant à l'entrepreneuriat agricole, les CPEA disposent d'un cadre d'encadrement susceptible d'induire chez l'aspirant, un changement de culture/comportement favorable au développement de l'entreprise. Pour atteindre cet objectif, la logique du fonctionnement des CPEA est basée sur la gestion de la connaissance et se fonde sur l'accompagnement pour développer chez l'apprenant la posture d'un « Homme de qualité », d'un « Homme prospère » en lui et autour de lui. Implicitement, la logique de l'accompagnement au sein des CPEA renferme un ensemble d'actions composites d'apprentissage à même de procurer au bénéficiaire, un « Savoir-être entrepreneuriale » et un « Savoir-faire entrepreneuriale » en vue d'un « Bien-être entrepreneurial ». Cette logique d'encadrement se traduit par l'équation :

$$\text{Connaissance} = (\text{Savoir} + \text{Compétence}) \times \text{Attitude}$$

### Profils et Recrutement des bénéficiaires

Véritables outils d'opérationnalisation des politiques nationales visant à réduire l'insécurité alimentaire et le chômage des jeunes, les CPEA accueillent en priorité les jeunes et femmes aspirants et/ou exploitants agricoles. Dans cette couche sociale, les profils suivants ont été accueillis sur les CPEA dans le cadre de la mise en œuvre du PPEA :



- 1- les apprenants *diplômés des Instituts, Facultés, Ecoles universitaires et Universités de formation agricole* (BEAT, DEAT, Licence Professionnelle, maîtrise et ingénierie) ;
- 2- les apprenants sortis des Collèges d'Enseignement Général, des Facultés et disposant au moins le niveau de la classe de 3<sup>ème</sup> puis aspirants à l'entrepreneuriat agricole ;
- 3- les apprenants exploitants agricoles traditionnels et qui souhaitent renforcer leurs capacités pour la modernisation de leurs activités.

**ii) Formation et incubation des jeunes**

La mise en formation des jeunes bénéficiaires fait objet d'un processus qui comprend le recrutement marqué par l'appel à candidature, la présélection sur dossier et la sélection suite à l'entretien avec les candidats. Les statistiques des différentes promotions recrutées sont consignées dans les tableaux suivants.

**Point des recrutements**

**a) 1<sup>ère</sup> promotion Novembre 2011**

Sexe	Postulants	Présélectionnés	Sélectionnés	Liste d'attente
Femmes	18	16	12	00
Masculin	468	180	88	20
<b>Total</b>	<b>486</b>	<b>120</b>	<b>100</b>	<b>20</b>

**b) 2<sup>ème</sup> promotion (juillet 2012)**

Sexe	Postulants	Présélectionnés	Sélectionnés	Liste d'attente
Féminin	25	21	18	03
Masculin	377	180	82	32
<b>Total</b>	<b>402</b>	<b>201</b>	<b>100</b>	<b>35</b>

**c) 3<sup>ème</sup> promotion (juin 2014)**

Sexe	Postulants	Présélectionnés	Sélectionnés	Liste d'attente
Féminin	34	23	20	00
Masculin	319	180	80	30
<b>Total</b>	<b>353</b>	<b>203</b>	<b>100</b>	<b>30</b>

**d) 4<sup>ème</sup> promotion (septembre 2014)**

Sexe	Postulant	Pré sélectionnés	Sélectionnés	Liste d'attente
Féminin	28	28	20	00
Masculin	331	280	130	50
<b>Total</b>	<b>359</b>	<b>308</b>	<b>150</b>	<b>50</b>

**e) 5<sup>ème</sup> promotion (décembre 2015)**

Sexe	Postulant	Pré sélectionnés	Sélectionnés	Liste d'attente
Féminin	231	217	80	40
Masculin	1296	723	281	118
<b>Total</b>	<b>1527</b>	<b>940</b>	<b>361</b>	<b>158</b>

A l'exception de la 5<sup>ème</sup> promotion dont le processus a pris fin en décembre 2015, les 4 premières promotions ont franchi les étapes de formation et d'incubation. Le point statistique de ces étapes se présente ainsi qu'il suit.

f) Formations : Statistiques des formés cycle classique

N°	Promotion	Période de la formation	Effectif		
			Hommes	Femmes	Total
1	1 <sup>ère</sup> Promotion	10/12/2011 - 10/06/2012	88	12	100
2	2 <sup>ème</sup> Promotion	23/07/2012 - 23/01/2013	82	18	100
3	3 <sup>ème</sup> Promotion	30/06/2014 - 03/10/2014	81	14	95
4	4 <sup>ème</sup> Promotion	03/10/2014-30/12/2014	116	16	132
5	5 <sup>ème</sup> Promotion	21/01/2016- 22/04/2016	258	68	326
6	Formation des promoteurs du PDAVV	27 juillet au 18 septembre 2015	35	7	42
<b>TOTAL</b>			<b>660</b>	<b>135</b>	<b>795</b>

g) Statistiques des incubés

N°	Promotion	Date de mise en incubation	Effectif		
			Hommes	Femmes	Total
1	1 <sup>er</sup> promotion	01/07/2012	57	03	60
2	2 <sup>ème</sup> promotion	01/02/2013	49	12	61
3	3 <sup>ème</sup> promotion	03/10/2014	81	14	95
4	4 <sup>ème</sup> promotion	02/01/2015	116	16	132
5	5 <sup>ème</sup> Promotion	21/01/2016	258	68	326
<b>TOTAL</b>			<b>561</b>	<b>113</b>	<b>674</b>

L'étape de la formation/incubation est sanctionnée par une assistance aux bénéficiaires pour l'élaboration de leurs plans d'affaires. Cette assistance systématique est assurée par les Business Promotion Center (BPC). Par conséquent, tous les jeunes formés et incubés disposent chacun d'un plan d'affaires pour l'installation.

### iii) Accompagnement à l'installation

Cette étape fait suite à l'assistance aux jeunes pour l'élaboration de leurs plans d'affaires et consiste à la mise en place du fonds levier pour le démarrage effectif des activités agricoles de base de leurs exploitations respectives. *Ainsi, chaque jeune ayant finalisé son cursus de formation et d'incubation dans les CPEA, reçoit un montant levier de Cinq cent mille (500.000) Francs CFA pour faciliter l'accès aux moyens matériels et financiers pour le démarrage des activités de son exploitation en attendant le financement des plans d'affaires par une Structure de Financement Décentralisée (SDF) partenaires du dispositif national de financement des petites et moyennes entreprises notamment le Fonds National pour la Promotion de Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ).*

Cette dotation est systématique pour tous les bénéficiaires installés. Par conséquent, le point des installés correspondant au point des jeunes bénéficiaires du fonds levier, est présenté par département et commune dans le tableau qui suit.

#### a) Typologie et statistiques des installés

N°	Type d'installé	Date d'installation	Effectif		
			Hommes	Femmes	Total
1	Installés directs après la formation	1 <sup>er</sup> juillet 2012	34	08	42
2	Installés après incubation	23 janvier 2014	106	15	121
3	Départ pour l'installation	13 janvier 2015	81	14	95
4	Départ pour l'installation	02 avril 2015	115	16	131
5	Départ pour l'installation	25 avril 2016	257	68	325
<b>TOTAL</b>			<b>593</b>	<b>121</b>	<b>714</b>

**NB :** De l'effectif global des 200 formés des deux premières promotions, 30 bénéficiaires ont été recrutés par les CARDER et ONG. Un bénéficiaire des 132 admis en incubation pour la 4<sup>ème</sup> promotion a été défaillant et n'a pas finalisé le cursus. Il en est de même pour la 5<sup>ème</sup> promotion où, pour des raisons de santé un bénéficiaire admis en incubation n'a pu finir le cursus.

A la suite de la remise du fonds levier, les exploitations mises en place par chaque jeune sont repérées sur toute l'étendue du territoire national. Le point de repérage de ces exploitations est présenté dans le tableau qui suit.





b) Point du repérage des exploitations des jeunes installés

Département d'installation	Commune d'installation	Nombre d'installé			Total par département
		H	F	Total	
ALIBORI	Banikoara	1	0	1	11
	Gogounou	1	0	1	
	Kandi	3	0	3	
	Karimama	4	0	4	
	Malanville	1	0	1	
	Ségbana	1	0	1	
ATACORA	Boukoumbe	4	0	4	50
	Kérou	5	0	5	
	Kouande	3	0	3	
	Matéri	2	1	3	
	Natitingou	21	2	23	
	Ouassa-péhunco	1	0	1	
	Tanguiéta	4	1	5	
	Toucountouna	6	0	6	
ATLANTIQUE	Abomey-calavi	36	10	46	119
	Allada	18	5	23	
	Kpomassè	2	3	5	
	Ouidah	9	4	13	
	Sô Ava	1	0	1	
	Toffo	11	3	14	
	Tori-Bossito	4	5	9	
	Zè	7	1	8	
BORGOU	Bembéréké	2	1	3	51
	Kalalé	0	1	1	
	N'dali	4	2	6	
	Nikki	2	0	2	
	Parakou	25	3	28	
	Sinendé	4	1	5	
	Tchaourou	6	0	6	
COLLINES	Bantè	2	0	2	56
	Dassa-Zoumè	5	2	7	
	Glagoué	22	2	24	
	Ouessè	2	1	3	
	Savalou	9	0	9	
	Savè	9	2	11	
COUFFO	Aplahoué	15	1	16	57
	Djakotomè	11	2	13	
	Dogbo	8	0	8	
	Klouékanmè	6	0	6	
	Lalo	11	0	11	
	Toviklin	2	1	3	

Département d'installation	Commune d'installation	Nombre d'installé			Total par département
		H	F	Total	
DONGA	Bassila	4	1	5	17
	Copargo	1	0	1	
	Djougou	7	2	9	
	Ouaké	2	0	2	
LITTORAL	Cotonou	10	6	16	16
MONO	Athiémé	7	1	8	32
	Bopa	2	1	3	
	Comè	2	0	2	
	Dogbo	1	0	1	
	Grand-Popo	1	0	1	
	Houéyogbé	6	0	6	
	Lokossa	10	1	11	
OUEME	Adjarra	6	2	8	94
	Adjohoun	3	1	4	
	Akpro-Misséréte	9	0	9	
	Avrankou	6	3	9	
	Bonou	5	1	6	
	Dangbo	13	1	14	
	Porto-Novo	16	9	25	
	Sèmè-Podji	16	3	19	
PLATEAU	Adja-Ouèrè	8	2	10	100
	Ifangni	7	1	8	
	kétou	28	4	32	
	Pobè	16	5	21	
	Sakété	26	3	29	
ZOU	Abomey	12	3	15	97
	Agbangnizoun	7	0	7	
	Bohicon	12	6	18	
	Covè	9	1	10	
	Djidja	16	0	16	
	Ouinhi	6	0	6	
	Zakpota	4	1	5	
	Zangnanado	7	1	8	
	Zogbodomey	12	0	12	
TOTAL des installés repérés		331	44	375	700

**NB** : Les installés non repérés sont au nombre de 14 pour les 4 premières promotions. La plupart de ceux-ci poursuivent leurs études universitaires. En ce qui concerne la 5<sup>ème</sup> promotion, les non repérés ne sont pas mis en exergue dans ce tableau car l'étape de ratissage prévue pour le mois d'octobre 2016 peut nous permettre de les localiser à travers les Comités communaux de suivi accompagnement post installation.



## Annexe 3 : Stratégie de suivi-post installation des jeunes

### Stratégie de suivi-accompagnement post installation des entrepreneurs agricoles

Le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole pour la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin (PPEA) s'inscrit au rang des initiatives du Gouvernement Bénin pour la réalisation des deux objectifs du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) que sont : (i) contribuer à la croissance et à la sécurité alimentaire à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations et (ii) assurer la compétitivité et l'accès aux marchés des produits grâce à la promotion des filières agricoles.

Mis en œuvre à travers trois (3) grands axes stratégiques que sont : 1) Axe1 : la création des Centre d'incubation pour la formation des jeunes ; 2) Axe2 : l'accompagnement des jeunes formés à l'installation et à la création d'entreprises viables et 3) Axe 3 : l'accompagnement post installation des entrepreneurs et entreprises à l'accès aux facteurs de production, aux marchés nationaux, régionaux et internationaux, le PPEA à travers les deux premiers axes a permis de former et installer sur tout le territoire national, 700 jeunes entrepreneurs agricoles. Ces jeunes entrepreneurs agricoles devront bénéficier d'un accompagnement post installation tel que stipuler par le troisième axe stratégique. C'est pour satisfaire à la réalisation de cet objectif que la présente stratégie est élaborée par les acteurs accompagnateurs et accompagnés.

#### I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA STRATEGIE

L'accès aux facteurs de production et aux marchés constitue une des contraintes majeures pour le développement et à la viabilité des entreprises agricoles en Afrique subsaharienne en générale et au Bénin en particulier. Les facteurs de production mis en exergue dans le cadre de la mise en œuvre du PPEA sont ceux relatifs aux domaines cultivables et à la maîtrise de l'eau ; aux intrants agricoles ; aux ressources financières et aux technologies de production compétitive.

Le Bénin dispose de 11 millions ha de surface brute disponible dont environ 60% sont jugées aptes à l'agriculture. Les ressources en eau sont estimées à 13 milliards de m<sup>3</sup> d'eau de surface, 2 milliards de m<sup>3</sup> d'eau de recharge, 322.000 ha de plaines inondables et 117.000 ha de bas-fond. Les vallées sont très fertiles, notamment celle de l'Ouémé. Bien que le Bénin soit doté d'un vaste réseau hydrographique comprenant 2.000 ha de fleuves, 1.100 ha de lacs et un système lagunaire de plus de 2.800 ha, l'agriculture reste tributaire des aléas climatiques. Soumis à une dualité juridique sur le foncier qui a conduit à la thésaurisation de la majeure partie des domaines cultivables par des propriétaires terriens nationaux et étrangers, le Bénin est exposé à une situation qui rend difficile l'accès au foncier pour les jeunes entrepreneurs et producteurs agricoles et plonge la gestion des transactions foncières dans une insécurité sans précédent.

Quant à l'environnement financier, le Bénin est caractérisé par une prolifération des Institutions de Microfinance (IMF/SFD) qui ont pour mission de favoriser l'accès au financement aux petites et moyennes entreprises. Mais force est de constater que ces institutions tributaires d'une capacité de mobilisation de ressources financières limitée et, dans la quête de la réalisation des indicateurs de performance prescrits par la loi PARMEC, sont orientées vers les activités de distributions dont les revenus et bénéfices sont à très court termes (6 à 12 mois) et dont les risques sont très réduits et plus maîtrisables. Une situation qui laisse en rade les activités de production notamment, celles du secteur agricole pluvial.





Le Bénin bénéficie d'une position stratégique de par sa proximité avec le grand marché du Nigéria qui lui offre un atout géographique favorable commerciale. En outre, le libéralisme économique, politique commerciale du Bénin depuis l'ère démocratique, est caractérisé par l'ouverture des frontières aux marchés régionaux et internationaux. Mais cette situation crée une croissance des marchés et espaces économiques régionaux qui diminuent drastiquement la possibilité de protection des marchés locaux. Ainsi, de nouveaux acteurs font surface sur la scène commerciale empêchant aux petits producteurs nationaux d'écouler leurs produits à bon prix. Les productions nationales sont confrontées à : des prix trop bas, non rémunérateurs et non alignés sur les coûts de production ; des fortes fluctuations de prix en fonction de la saison ; des marchés distordus ou une répartition inéquitable des marges et soumis aux intempéries dues à l'inadéquation des infrastructures ou services liés aux marchés agricoles. Toutes situations qui réduisent parfois à néant, les succès enregistrés au niveau de la production en amont.

Dans de tels contextes, il conviendrait de retenir avec les acteurs de la promotion de l'entrepreneuriat agricole, une stratégie d'accompagnement post installation en vue de faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs agricoles aux domaines cultivables, au financement et au marché d'écoulement de leurs productions.

## II- VISION DE LA STRATEGIE

A l'horizon 2020, faire du jeune formé, installé et repéré, un entrepreneur agricole, acteur du développement local, heureux, autonome et capable d'épargner sur son revenu. Ce jeune entrepreneur agricole sera connecté au réseau d'autres jeunes, à d'autres opérateurs économiques et sera capable de rechercher et développer des opportunités à court et moyen termes.

## III- BUT DE LA STRATEGIE

Faciliter la relation d'accompagnement et développer le projet en adéquation avec l'accompagné et son environnement.

## IV- OBJECTIF DE LA STRATEGIE

Assurer un accompagnement post installation aux jeunes formés en vue de faciliter l'accès aux facteurs de production et aux marchés.

## V- LES AXES STRATEGIQUES

L'accompagnement est un processus caractérisé par la double relation. Une relation de l'engagement réciproque entre l'Accompagnateur et l'Accompagné et une relation triangulaire Accompagnateur, Accompagné et Entreprise. Eu égard à cette réalité, deux axes d'intervention sont définis pour la mise en œuvre de la stratégie suivi accompagnement post installation des jeunes entrepreneurs agricoles. Il s'agit de :

### ▫ **Axe stratégique 1** : Facilitation de la relation d'accompagnement

La démarche d'accompagnement s'adresse tout d'abord à l'individu dans la réalisation d'un futur désiré par lui, et dont il sera le seul pilote. En cela elle dépasse le conseil et est fortement relié aux processus d'apprentissage et à la formation. Son objectif étant d'engager la personne dans une posture réflexive qui lui permettra de développer des apprentissages. Pour cela la stratégie de suivi accompagnement post installation observera 4 principes fondamentaux à savoir :





- 1- L'indépendance et l'autonomie des Accompagnés et Accompagnateurs. Le processus d'accompagnement ne peut être enclenché que s'il existe un accord et un engagement des deux partenaires ;
  - 2- La cadre d'intervention est souple et unique. Les principes et les limites de ce cadre ne sont valables que dans le contexte où ils ont été définis : l'interaction entre l'accompagnateur et l'accompagné reste unique ;
  - 3- La relation est interactive et bienveillante. Elle se préoccupe de ce qui préoccupe l'autre. Les principes éthiques et la philosophie de la relation sont basés sur la réciprocité entre partenaires et le respect de l'altérité ; et,
  - 4- La relation est personnelle et confidentielle.
- **Axe stratégique 2** : Développement du projet en adéquation avec l'accompagné et son environnement.

Le développement du projet en adéquation avec l'accompagné et son environnement

Les dispositifs d'accompagnement à la mise en place d'une activité ont pour objectif d'aider le créateur à mener à bien son projet, dans les meilleures conditions possibles, en lui permettant de bénéficier d'un appui qui peut être technique, méthodologique, relationnel et l'introduisant dans le monde professionnel auquel il va s'identifier par la suite. Fondée sur le postulat « les gages de survie d'une activité indépendante sont proportionnels à l'accompagnement dont elle a pu bénéficier dans les premiers temps de sa mise en place », la stratégie de suivi-accompagnement post installation sera orientée vers une relation éducative portée par une écoute active et empathique ; un questionnement compréhensif, une analyse nourrie par la formalisation du travail d'élaboration du projet ; une évaluation chemin faisant par l'accompagné qui interroge les cohérences et l'adéquation de son projet dans son milieu environnant avec ses valeurs et ses attentes ; et, une pédagogie active s'appuyant sur les apprentissages nécessaires à l'accompagné. Pour éviter la dérive vers une posture de guidage ou d'aide, deux postures dans lesquelles l'accompagné laisse l'accompagnateur « savoir » pour lui, la stratégie de suivi-accompagnement post installation observera : la réflexivité continue, la place de la subjectivité, l'engagement partagé et posture d'écoute non normative, l'insertion dans une temporalité propre aux évolutions du projet, la production de connaissances actionnables et l'évaluation interne.

## VI- LES FACTEURS DETERMINANTS DE LA STRATEGIE

La stratégie d'accompagnement est une démarche qui met en jeu une double relation de l'accompagnement, celle de l'engagement réciproque entre l'accompagnateur et l'accompagné, et celle triangulaire entre l'accompagné, l'accompagnateur et l'entreprise. Fort de cette double relation, les facteurs déterminants de la stratégie ont été identifiés et classés en deux groupes à savoir :

- Les facteurs déterminants qui facilitent la relation d'accompagnement ;
- Les facteurs déterminants qui permettent de développer le projet en adéquation avec l'accompagné et son environnement.



### Typologie des facteurs déterminants de la stratégie

Facteurs qui facilitent la relation d'accompagnement	Facteurs déterminants qui permettent de développer le projet en adéquation avec l'accompagné et son environnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de confiance</li> <li>• Volonté de l'accompagné</li> <li>• Idées de projet, co-formulation de l'idée de projet</li> <li>• Formalisation du cadre et des normes de l'accompagnement</li> <li>• Ressources pour la mise en œuvre du cadre d'accompagnement</li> <li>• Compétences de l'accompagnateur</li> <li>• Motivation</li> <li>• Gouvernance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre normatif et qualité des produits agricoles</li> <li>• Compétences de l'accompagné</li> <li>• Accès au marché d'écoulement</li> <li>• Accès au foncier</li> <li>• Etude de faisabilité du projet</li> <li>• Accès au financement</li> <li>• Gouvernance du secteur de la transhumance</li> <li>• Maîtrise du projet de l'accompagné</li> <li>• Volonté politique au niveau local</li> </ul>

## VII- LES ENJEUX DE LA STRATEGIE

Les enjeux qui déterminent l'atteinte de l'objectif de la stratégie de suivi-accompagnement post installation s'articulent autour de :

### ➤ Accès au marché d'écoulement

La stratégie mettra en exergue les dispositions en aval de la production pour écouler la récolte ou produit fini des entrepreneurs agricoles. Ces enjeux renforceront les gains qu'ils soient de différentiel géographique (différence de prix entre village et ville) à travers les innovations du transport pour accéder à des marchés ou acheteurs éloignés ; de différentiel temporel (différence de prix entre récolte et soudure) à travers les infrastructures pour l'achat-stockage des produits et vente après une période, le crédit facilité pour la commercialisation des produits ; de différentiel par valeur ajoutée (transformation et conditionnement post récolte) à travers le développement de la micro agro-industrie et la certification du produit fini. L'accompagnement sera focalisé également, sur les dispositions visant à améliorer les conditions de transaction et de réalisation des marchés par la mise en relation des acteurs, leurs transactions et leurs éventuelles contractualisations en vue d'une transparence entre l'offre et la demande des produits. De ce point de vue, il s'agira de favoriser la recherche d'acheteurs, les actions pour une meilleure visibilité de l'offre et de la demande, l'amélioration des pesées et des mesures, la concentration de l'offre en un lieu unique de marché, la régulation de l'offre, l'organisation de bourses agricoles, etc.

### ➤ Accès au financement

L'accompagnement pour le développement des outils de gestion dans les entreprises agricoles permettra aux institutions de financement (SFD/IMF/Banques) de disposer de la traçabilité des opérations financières et comptables pour apprécier les comportements en matière de gestion des entrepreneurs agricoles accompagnés et ainsi statuer sur leurs capacités de remboursement. Les dispositifs de mobilisation de ressources internes au niveau : corporatif (réseau communal/départemental/national des entrepreneurs agricoles), des Association de développement communal, des investisseurs privés (impliqués dans les chaînes de valeur et filières agricoles), des entités publiques (Fonds FADEC-Agriculture, FNPEEJ, FMN, FAGAS, etc.) pour la prise de garantie peuvent atténuer le risque encouru par



les institutions de financement et ainsi leur faciliter une bonne estimation des risques en vue de réduire leur réticence à satisfaire les besoins des demandeurs de crédits agricoles. Le réseautage et la promotion des espaces d'implantation des entreprises agricoles par filière et pôle de développement agricole peuvent également, permettre aux institutions de financement de réaliser des estimations plus exactes des coûts opérationnels et pratiquer des taux de crédits et produits de financement plus adaptés aux besoins des entreprises agricoles.

➤ Accès au foncier

La disponibilité des domaines cultivables constitue une conditionnalité pour l'installation des jeunes entrepreneurs agricoles. Mais il s'agit d'une étape très difficile à franchir pour eux du fait de la rareté de cette ressource justifiée par l'insécurité et la gestion improvisée qui la caractérise. Le développement de mécanismes en appui aux autorités locales pour la vulgarisation du code foncier, la réalisation/mise à jour des schémas directeur d'aménagement des communes en tenant compte des politiques de développement du secteur agricole et la promotion de l'emploi et auto emploi des jeunes, sont des enjeux qui concourent à l'amélioration et à la sécurisation de l'accès des jeunes aux domaines cultivables.

➤ Etude de faisabilité du projet

L'un des arguments avancés par les institutions de financement pour justifier le non financement des projets des jeunes entrepreneurs agricoles est le défaut d'un document de financement fiable. La mise en place de mécanisme d'appui d'une part aux organismes locaux, qu'ils soient publics ou privés, pour dispenser des services de qualité par des actions de formation, d'échange d'expériences positives, d'assistance pour l'élaboration des projet bancables et d'autre part, aux collectivités locales territoriales pour l'opérationnalisation de stratégie de développement économique au niveau communale et intercommunale ou à l'échelle de filière par pôle de développement agricole, susceptible de faciliter l'activité des entrepreneurs agricoles.

➤ Existence de confiance

La question d'éthique étant au cœur de la démarche d'accompagnement, le déploiement d'un personnel avisé et bien formé, doté des moyens juridiques et matériels nécessaires nécessaire pour l'accomplissement de sa mission sont autant de paramètres qui renforcent non seulement l'accompagné mais aussi, l'accompagnateur dans la prise de l'engagement réciproque pour atteindre l'objectif fixé par les deux.

➤ Motivation de l'accompagné.

Plusieurs jeunes s'essaient dans l'entrepreneuriat agricole parce qu'ils n'ont pas trouvé mieux, cependant d'autre le font par passion et vocation bien qu'ils aient antérieurement emprunté d'autre activités. Ces cas de figure sont réguliers dans les rangs des entrepreneurs agricoles. La création d'un cadre d'accueil adéquat aux normes techniques et d'échange synchronisée entre l'accompagnateur et l'accompagné induirait une motivation des acteurs en jeux.

### VIII- LES DEFIS DE LA STRATEGIE

L'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de la stratégie de suivi-accompagnement post installation sont conditionnée par les défis ci-après :





➤ ***La création de cadre légal et incitatif d'accompagnement***

L'accompagnement étant une pratique de relation personnelle à l'intérieur d'une fonction d'autorité portée pour la plupart du temps par une institution et en référence aux finalités, aux valeurs et aux critères de celle-ci, il va falloir instaurer une gouvernance d'éthique au service du développement et respectueuse des textes de loi et réglementations au sein du mécanisme ou institution qui aura en charge la mission de l'accompagnement des jeunes entrepreneurs agricoles. Il sera donc question d'inverser les tendances de pratiques informelles, de non transparence, de la politisation, du rançonnement et de l'improvisation pour adopter l'institutionnalisme, le respect de l'engagement, le travail bien fait, la transparence et l'orthodoxie. La mise à disposition des moyens techniques, matériels et financiers adéquats pour l'accompagnement est déterminant pour l'incitation des accompagnateurs et accompagnés à respecter l'engagement réciproque et l'amélioration de la relation d'accompagnement.

➤ ***Le renforcement des capacités des accompagnateurs et accompagnés en adéquation avec la promotion des filières par pôle de développement agricole***

La compétence de l'accompagnateur et celle de l'accompagnés sont déterminantes pour l'amélioration de la relation d'accompagnement. En effet, la création des occasions de formation continue, de visite d'échange d'expériences positives et d'acquisition de nouvelles technologies pour optimiser le temps d'accompagnement dans un contexte d'efficacité et d'efficacités, permettra d'inverser les tendances non évolutives de l'accompagnement. Des plans de formation seront mis en place tant pour les accompagnateurs dans leur rôle que pour les accompagnés pour le développement de leurs entreprises en adéquation avec leurs visions et leur environnement.

➤ ***La mise en place de mécanisme d'accès au financement en adéquation avec les besoins des entrepreneurs agricoles***

La problématique de l'accès au financement des primo-entrepreneurs en général et ceux des entrepreneurs agricoles en particulier réside essentiellement dans la capacité des emprunteurs à rembourser le crédit obtenu. La relation entre la structure de financement et l'entrepreneur bénéficiaire du crédit devient durable lorsque ce dernier rembourse le crédit avec les revenus de l'activité pour laquelle le crédit a été octroyé. Dans ce contexte, la stratégie de suivi accompagnement post installation se focalisera non seulement, sur les mesures nécessaires de solvabilité des entrepreneurs agricoles mais aussi, sur le renforcement des capacités d'intervention des SFD/IMF afin que celle-ci jouent avec professionnalisme et éthique leurs rôles. Des modalités de contractualisation entre les structures intervenant dans la mise en place, le suivi et le recouvrement des crédits permettront de s'assurer d'un taux d'intérêt favorable à la viabilité des entreprises agricoles, de l'adaptabilité du crédit au cycle productif de l'activité financée, de la différenciation entre crédit d'investissement et de crédit pour fonds de roulement ou de campagne. Somme toute, la stratégie permettra de développer un paquet de suivi-accompagnement financier par filière de production (filières retenues par le PAG) et par pôle de développement agricole.

➤ ***L'aménagement des domaines cultivables en vue de la promotion des espaces communaux d'implantation des entreprises agricoles et de promotion des filières par pôle de développement agricole***

Les difficultés d'accès des jeunes aux domaines cultivables ont pour conséquence, la dispersion de leurs exploitations dans des zones agroécologiques diverses. Avec la création des pôles de développement agricole et la définition des filières, la stratégie permettra de



promouvoir le regroupement des entrepreneurs agricoles sur des espaces d'implantation aménagés. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'optimisation des investissements d'aménagement à coût partagé, de renforcement de la sécurité foncière des exploitations et de réduction des coûts de suivi-accompagnement. Ainsi, des paquets d'aménagement des espaces cultivables, de prestations de services mécanisés, de fourniture groupée d'intrants et de garanti pour la contractualisation par volume de vente /d'achat, seront mis à disposition par zone d'implantation et par filière.

➤ ***Le réseautage et la certification des entreprises agricoles en vue de leur connexion aux structures/dispositifs de facilitation d'accès aux marchés***

Le bradage des récoltes agricoles est la seule solution pour les producteurs agricoles d'échapper au pourrissement de la production et aux difficultés financières auxquelles ils sont confrontés au lendemain des récoltes. Pour inverser ces tendances, la stratégie de suivi accompagnement post installation à travers le réseautage par pôle de développement agricole permettra, de promouvoir la mise en place des infrastructures à usage post récolte à coût partagé par réseau des entrepreneurs agricoles par filière ; de développer des mécanismes de warrantage et contractualisation avec les structures de commercialisation agricole ; de faciliter les initiatives de création et certification de chaîne de valeur des produits agricoles par filière et par pôle de développement agricole ; d'impulser le développement de dispositif de distribution et de commercialisation en milieu urbain des produits des entreprises agricoles ; de soutenir des initiatives d'échange d'expériences et de connaissances et de renforcer les capacités d'intervention des acteurs des différentes chaînes de valeur et d'accès aux marchés.

#### **IX- LES ACTIONS PRIORITAIRES DE LA STRATEGIE**

Les actions prioritaires identifiées pour la mise en œuvre de la stratégie de suivi accompagnement post installation des jeunes entrepreneurs agricoles sont réparties en quatre (4) composantes que sont :

**Composante 1 : Amélioration du climat de collaboration accompagnateur et accompagné**  
Cette composante vise essentiellement à raviver la motivation des acteurs de l'accompagnement et améliorer l'existence d'un climat de confiance entre l'accompagnateur et l'accompagné.

Les actions prioritaires identifiées sont les suivantes :

- Dynamiser les commissions « agriculture » au sein des conseils communaux ;
- Renforcer les capacités d'intervention des comités communaux de suivi accompagnement post-installation ;
- Renforcer la capacité des entrepreneurs dans les filières de leur pôle de développement agricole ;
- Instituer le cadre contractuel de l'accompagnateur avec sa structure ;
- Promouvoir les activités de distinction des meilleurs jeunes entrepreneurs agricoles.

**Composante 2 : Accès aux financements**

Cette composante vise à renforcer la capacité des structures d'assistance à la réalisation des études de faisabilité et à promouvoir l'adéquation entre l'offre et la demande de financement.

Les actions prioritaires de cette composante sont :

- Renforcer les capacités d'intervention des BPC sur les filières développées par pôle de développement agricole ;

- Promouvoir des cadres d'échanges entre les réseaux des jeunes entrepreneurs agricoles, les structures d'accompagnement et les structures de financement (IMF SFD, Banque etc) ;
- Plaider pour la création d'une banque agricole ;
- Promouvoir les fonds d'installation ;
- Promouvoir les fonds de garantie d'accès au financement pour les entrepreneurs agricoles ;
- Promouvoir la formation continue des entrepreneurs agricoles en management de leurs entreprises.

### *Composante 3 : Accès aux marchés*

Cette composante vise à développer le dispositif de distribution et de commercialisation de la production des entrepreneurs agricoles sur le marché local, régional, national et international. Les actions prioritaires de cette composante sont :

- Promouvoir des cadres d'échanges entre réseau des jeunes entrepreneurs, structure d'accompagnement et structure de haute consommation (cantines scolaires et universitaires, hôpitaux, unités militaires, centres de détention, internats scolaires) pour la consommation locale ;
- Simplifier et sécuriser la certification ou le processus de certification des produits agricoles ;
- Faciliter l'accès des entrepreneurs agricoles aux technologies de production compétitive et respectueuses de l'environnement ;
- Améliorer les moyens de communication en milieu rural (piste rurale, GSM, Internet) ;
- Promouvoir les centrales d'achat ;
- Promouvoir les réseaux de distribution des produits agricoles sur le marché local, régional, national et international.

### *Composante 4 : Accès au foncier*

Cette composante vise à faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs aux domaines cultivables aménagés. Les actions prioritaires sont :

- Appuyer la réactualisation des Schémas Directeurs d'Aménagement Communaux en adéquation avec la nouvelle politique de développement agricole ;
- Développer des mécanismes contractuels de mise à disposition des terres aux jeunes entrepreneurs agricoles ;
- Renforcer les capacités des entrepreneurs agricoles sur les techniques de gestion durable des ressources en terre et eau ;
- Faire des plaidoyers auprès du gouvernement afin que les communes soient autorisées à dégager un pourcentage de leur budget pour l'acquisition des terres d'implantation des entreprises agricoles ;
- Promouvoir des foras de vulgarisation et d'appropriation du code foncier.






Récapitulatif des actions prioritaires

AXES STRATEGIQUES	COMPOSANTES	OBJECTIFS	ACTIONS	ACTEURS
Facilitation de la relation d'accompagnement	Amélioration du climat de collaboration accompagnateur et accompagné	Améliorer le climat de confiance et de motivation tant de l'accompagnateur que de l'accompagné	Dynamiser les commissions « agriculture » au sein des conseils communaux  Renforcer les capacités d'intervention des comités communaux de suivi -accompagnement post-installation  Renforcer la capacité des entrepreneurs dans les filières de leur pôle de développement agricole	Président du conseil communal, les conseillers et le RDR  Le Maire, les structures d'accompagnement, l'Etat.  Les RDR, l'accompagné.
			Instituer le cadre contractuel de l'accompagnateur avec sa structure	Le Maire ;
			Promouvoir les activités de distinction des meilleurs jeunes entrepreneurs agricoles	Le Maire, la Commission agriculture, le comité de suivi, le receveur percepteur
			Renforcer les capacités d'intervention des BPC sur les filières développées par pôle de développement agricole.	- RDR, - BPC, - Accompagné
Développement du projet en adéquation avec l'accompagné et son environnement	Accès aux financements	Renforcer la capacité des structures d'assistance et de réalisation des études de	Promouvoir des cadres d'échanges entre les réseaux des jeunes entrepreneurs agricoles les structures d'accompagnement et des	La Mairie, les structures d'accompagnement

AXES STRATEGIQUES	COMPOSANTES	OBJECTIFS	ACTIONS	ACTEURS
		faisabilité et à promouvoir l'adéquation	structures de financement (IMF SFD, Banque etc.)	- La mairie, - Les structures d'accompagnements, - Les accompagnés
		entre les produits de financement et les besoins de financement des entrepreneurs agricoles Promouvoir fonds d'installation	Promouvoir les fonds de garantie d'accès au financement pour les entrepreneurs agricoles Plaider pour la création d'une Banque agricole	- Le Maire, - Le conseil communal - Les structures d'accompagnement - Le MAEP
		Promouvoir fonds d'installation	Promouvoir la formation continue des entrepreneurs agricoles en management de leurs entreprises	- BPC, - Structures d'accompagnement
Accès au marché d'écoulement		Développer le dispositif d'accès au marché d'écoulement des produits agricoles	Promouvoir des cadres d'échanges entre réseau des jeunes entrepreneurs, structure d'accompagnement et structure de haute consommation (cantines scolaires et universitaires hôpitaux, unités militaires, centres de détention, internats scolaires) pour impulser la consommation locale	- Mairie - Structures d'accompagnement
			Simplifier et sécuriser la certification ou le processus de certification des produits agricoles	- DANA, - Structures d'accompagnement
			Améliorer les moyens de communication en milieu rural (piste rurale GSM Internet)	- Mairie, - DDTPT
			Promouvoir les réseaux de distribution des produits agricoles et les centrales d'achat	- Mairie - Structures d'accompagnement



AXES STRATEGIQUES	COMPOSANTES	OBJECTIFS	ACTIONS	ACTEURS
	Accès au foncier	Faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs aux domaines	Appuyer la réalisation des Schémas Directeurs d'Aménagement Communaux en adéquation avec la nouvelle politique de développement agricole	- Accompagnés - Mairie - Structures d'accompagnement
AXES STRATEGIQUES	COMPOSANTES	OBJECTIFS	ACTIONS	ACTEURS
		Cultivables aménagés.	Développer des mécanismes contractuels de mise à disposition des terres aux jeunes entrepreneurs agricoles  Faire des plaidoyers auprès du gouvernement afin que les communes soient autorisées à dégager un pourcentage de leur budget pour l'acquisition des terres d'implantation des entreprises agricoles	- Mairie - Conseil communal  - Mairie
			Promouvoir des fora de vulgarisation et d'appropriation du code foncier	- Mairie




## X- SCENARIO DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

Tenant compte des facteurs déterminants du suivi accompagnement post installation des entrepreneurs agricoles, deux scénarii ont été identifiés à savoir : un premier scénario orienté sur le réseautage des jeunes du territoire national pour faciliter le financement de leurs activités et au marché d'écoulement de leurs productions ; un second scénario orienté vers la promotion des espaces d'implantation des entreprises agricoles en vue de faciliter l'accès au foncier et aux services techniques à coût partagé. Ces deux scénarii se révèlent complémentaires dans un contexte de création des pôles de développement agricoles et de promotion de filière spécifique à chaque pôle. Pour capitaliser les avantages comparatifs de chaque scénario, la stratégie de suivi accompagne sera mise en œuvre à travers un scénario mixte Réseautage et développement des espaces d'implantation des entreprises agricoles par pôle et filière du développement agricole. Ainsi, les entrepreneurs qui ont des difficultés d'accès au foncier pour le démarrage/extension de leurs exploitations seront pris en compte dans les espaces d'implantation des entreprises agricoles. Quant aux entrepreneurs propriétaires terriens déjà installés, ils seront mis en réseau et orientés pour le développement des filières des pôles dans lesquels ils sont installés.

## XI- MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE SUIVI-ACCOMPAGNEMENT POST INSTALLATION DES JEUNES ENTREPRENEURS AGRICOLES

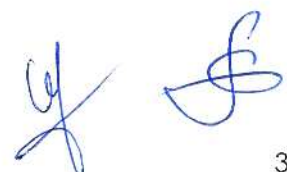
Le mécanisme de suivi-accompagnement post installation des jeunes entrepreneurs agricoles est fondé sur le développement de synergie et de complémentarité d'actions entre les acteurs du dispositif national d'accompagnement existant ainsi que toutes autres initiatives/projets intervenant dans les secteurs de la promotion agricole, de l'emploi et auto emploi des jeunes. Ce mécanisme est placé sous le leadership des autorités locales notamment, les Maires qui sont assistés dans ce cas, par les Responsables du Développement Rural (RDR) respectifs des Communes, des Chefs Services Planification et Développement Local (C/SPDL) et les Points Focaux de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi (ANPE). Cette équipe restreinte dénommée Comité Communal de Suivi\*accompagnement post installation (CCSA) peut être complétée par les Responsable des Business Promotion Center (BPC) s'il existe dans la commune.

Pour l'opérationnalisation de la stratégie, chaque CCSA décline son Plan d'Opérationnel de la Stratégie suivi-accompagnement post installation (POS) en tenant compte des filières adaptées à leur pôle de développement agricole. Ce plan devra faire ressortir les paquets d'accompagnement des entrepreneurs agricoles en fonction des filières promues dans le pôle de développement agricole concerné. La validation et l'appropriation dudit plan par les acteurs impliqués dans l'opérationnalisation de la stratégie dans la commune est une étape décisive pour l'atteinte et la durabilité des objectifs des actions prioritaires.

Somme toute, la stratégie de suivi-accompagnement post installation des jeunes entrepreneurs agricole a été formulée par les acteurs à la base notamment, les autorités locales représentées par les Chefs Services de la Panification et du Développement Local (C/SPDL) ; les structures déconcentrées et décentralisées du secteur agricole, représentées par les Responsables du Développement Rural des communes (RDR) ; et, les jeunes entrepreneurs agricoles installés, représentés par les entrepreneurs agricoles de différentes spéculations notamment, la production végétale, la production animale, la production halieutique, la transformation et la production intégrée. C'est une stratégie qui a été élaboré par une approche hautement participative caractérisée par la déclinaison des expériences et vécus quotidiens de chaque catégorie d'acteurs représentés.



Eu égard à ce qui précède et vu le niveau de participation des acteurs à l'atelier de formulation de la stratégie, le taux de risque dans la mise en œuvre de la stratégie de suivi-accompagnement post installation des entrepreneurs agricoles est significativement réduit.



Annexe 5 : Rapport global synthétique du PPEA

*Mars 2017*

Two handwritten signatures in blue ink, one on the left and one on the right, positioned in the bottom right corner of the page.



**Titre du Projet :** Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole pour la transformation socioéconomique des zones rurales au Bénin.

**Effet (s) UNDAF :** D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire.

**Effet (s) escompté (s) du CPD :**

D'ici à 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes vivant dans les communes d'intervention, accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire.

**Produit (s) escompté (s) :**

Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural et péri urbain.

**Partenaire de Mise en Œuvre :** CePED/Ministère du Plan et du Développement

**Parties Responsables :** PNUD, Songhaï.

Période du Programme :	2014 - 2018
Secteur Clé d'Activité (Plan Strat.) :	Adoption de modes de développement durable.
Atlas Award ID :	00056915
Date de démarrage :	Oct. 2011
Date de Fin :	Mars 2017
Date du CLEP	09/02/2010
Arrangements de Gestion :	__NEX__

Ressources Totales requises :	<b>23</b>
	<b>milliards FCFA</b>
Ressources Mobilisées :	4.555.562.000 FCFA
Gouvernement :	<b>4.144.000.000 FCFA</b>
• PNUD :	381.562.000 FCFA
• Autres :	
◦ LNB :	<b>30.000.000 FCFA</b>

## Résumé

Dans le but d'apporter une solution urgente et durable au phénomène du chômage, et à la valorisation du potentiel agricole de notre pays, le Gouvernement du Bénin, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a mis en place le "Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole pour la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin (PPEA)". Ce projet vise à améliorer le capital humain affecté au secteur agricole et rendre attractif ce secteur pour les jeunes afin de contribuer à l'avènement d'une masse critique d'entrepreneurs agricoles capables de créer la richesse à partir des atouts agroécologiques et économiques de leur milieu en vue de la transformation socioéconomique durable des zones rurales au Bénin. Il permet de professionnaliser l'activité agricole et para-agricole au Bénin et à promouvoir l'employabilité et l'auto-emploi des jeunes et des femmes des villes et campagnes dans le secteur agricole au Bénin.

D'un coût initial de **23 milliards de francs CFA**, le projet envisage construire **neuf (09) centres d'incubation (incubateurs)** selon les potentialités agroécologiques de chaque région. Il vise la formation/incubation et l'accompagnement à l'installation de **2200 jeunes et femmes entrepreneurs agricoles** au terme du projet.

Le point des ressources mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet s'élève à 4 555 562 000 FCFA dont 4.174.000.000 FCFA sur le budget national et 381.562.000 FCFA comme contribution directe du PNUD. Cette mobilisation représente 20% des 23 milliards initialement prévus. Ces ressources ont permis d'obtenir les acquis ci-après :

- La construction de trois (03) Centres de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) à Kétou, Zangnanado et Daringa :
  - Le CPEA de Kétou s'étend sur une superficie de 121 ha avec une capacité d'accueil de 65 places ;
  - Le CPEA de Zangnanado s'étend sur 88 ha avec une capacité d'accueil de 96 places ;
  - Le CPEA de Daringa dispose de 314 ha. Les infrastructures d'accueil et d'hébergement ne sont pas encore mises en place sur cet incubateur ;
  - Le CPEA de Zangnanado présente des atouts favorables pour la production rizicole et piscicole alors que celui de Kétou présente un avantage comparatif pour la production vivrière (céréales, tubercules) et l'élevage de la volaille et de mammifères. Quant au CPEA de Daringa à Djougou, il est des atouts multiples et diversifiés.
- La formation de 795 jeunes (dont 135 femmes) et leur accompagnement à l'installation ;
- La mise en place de fonds levier (500.000 F CFA) pour chaque jeune formé ;
- Le suivi post-installation des installés ;
- L'implication des communes et des services déconcentrés et décentralisés (Mise en place et opérationnalisation des Comités Consultatifs Régionaux et des Comités Communaux de Suivi-Accompagnement) ;
- L'élaboration d'une stratégie de suivi-accompagnement post installation des entrepreneurs agricoles ;
- La facilitation d'accès au crédit à travers le Programme d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER) et le Fonds National pour la Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ)<sup>2</sup> ;
- La construction d'une centrale d'achat à Zangnanado ;
- La création d'emplois durables (environ 50% des jeunes formés) ;
- La création d'emplois temporaires/occasionnels (plus de 795 emplois temporaires/occasionnels créés).

<sup>2</sup> Financement PACER : 190.543.706 FCFA ; FNPEEJ : 173.382.110 FCFA



Le projet a fait l'objet d'une évaluation finale. Le taux d'exécution physique des résultats (basé sur les indicateurs) est de 42% pendant que l'ensemble des activités planifiées est exécuté à 28% soit un taux moyen d'exécution physique de 35% contre un taux de mobilisation des ressources d'environ 20%.

Il convient de souligner que trois (03) contraintes majeures ont marqué la promotion de l'entreprenariat agricole à savoir : accès au foncier et la sécurisation foncière, accès au financement et accès au marché.

Eu égard à ces contraintes, il conviendrait que la nouvelle formulation du nouveau projet soit orientée vers la résolution de ces contraintes.



SECTION 1 : BREVE DESCRIPTION DU PROJET

Titre du Projet :	Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole pour la transformation socioéconomique des zones rurales au Bénin (PPEA)
Award ID :	00070058
Durée du Projet :	Date de début de l'attribution : Décembre 2011 Date de fin de l'attribution : Décembre 2016
Pays :	BENIN
Effets UNDAF (2014-2018) :	D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire.
Produits visés (2014-2018) :	Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entreprenariat agricole, la mise en œuvre de micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural et péri urbain.
Partenaire de Mise en œuvre :	Le Ministère d'Etat Chargé du Plan et du Développement (MPD).
Point Focal au Bureau du PNUD :	Irène C. MENSAH, Chargé de Programme, PNUD.
Période couverte par le rapport	Décembre 2011 - 31 décembre 2016.
Rapport préparé par :	La Direction Nationale du PPEA.



SECTION 2 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET

2-1 : Situation actuelle des risques du projet

#	Description	Date d'identification	Type	Mesures/Réponses de Gestion	Situation actuelle du risque (réduction, statu quo, croissant)
1.	Non achèvement de l'aménagement du site de Daringa	2016	Financier	Faire des plaidoyers pour mobiliser les ressources pour l'achèvement de l'aménagement du site de Daringa	Statu quo
2.	Non capitalisation des acquis du projet	2016	Stratégique Financier	Faire des plaidoyers pour la formulation d'un nouveau projet de capitalisation des acquis du PPEA	Croissant
3.	Non opérationnalisation de la centrale d'achat du PPEA	2016	Stratégique Financier	Prendre des dispositions avec les parties prenantes du projet et autres acteurs du secteur privé pour l'opérationnalisation de la centrale d'achat	Statu quo
4.	Forte demande de formation en entrepreneuriat agricole par la couche juvénile et les autorités locales béninoises	2016	Stratégique	Prendre en compte cet aspect dans la formulation du nouveau projet	Croissant
5.	Retard dans la mise en œuvre de la stratégie de sortie des acteurs du projet	2016	Opérationnel	Prendre les dispositions pour la mise en œuvre de ces activités	Croissant

2-2 Difficultés rencontrées et solutions appliquées

Type	Date d'identification	Description	Commentaires ou réponses de gestion (préciser la date de mise en œuvre)	Situation actuelle du problème (en cours, résolu)
Financier	2015	Ressources mobilisées insuffisantes pour la réalisation des résultats attendus du projet	Redimensionnement des résultats attendus du projet	Résolu
Financier	2016	Insuffisance de ressources pour l'opérationnalisation de la stratégie de suivi-accompagnement post installation des jeunes	Développement de partenariats avec d'autres acteurs / projets intervenant dans le secteur (PACER, ProCIVA/Giz, FNPEEJ, SCDA, Mairies, PAIA-VO, etc.)	En cours
Financier	2016	Manque de ressources pour l'achèvement du CPEA de Daringa	Limitation des infrastructures d'accueil et de production	En cours
Financier	Janvier 2015	Retard dans la mise en œuvre de la Convention	La mise en œuvre de la convention signée entre le PPEA et le PAIA-VO a démarré. Elle permettra de renforcer les centres de Kétou et de Zangnanado en infrastructures et équipements. A terme, au moins 2000 jeunes et femmes seront recrutés, formés et accompagnés à l'installation.	En cours
Financier	2016	Faible financement des plans d'affaires des jeunes.	Facilitation du processus de financement des plans d'affaires à travers d'autres projets tels que FNPEEJ et PACER.	En cours
Organisationnel	2011	Ambiguïté dans l'exécution des différentes conventions signées entre les acteurs du projet	Signature de conventions intermédiaires	Résolu



**SECTION 3 : PERFORMANCES REALISEES**

<b>Produits CPAP</b>	Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural et péri urbain.
<b>Indicateur(s)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Nombre de jeunes de 15-24 ans formé(e)s à l'entrepreneuriat agricole</li> <li>2) Nombre de femmes formées à l'entrepreneuriat agricole</li> <li>3) Nombre de jeunes de 15-24 ans ayant reçu un appui matériel et financier pour créer des entreprises</li> <li>4) Nombre de femmes ayant reçu un appui matériel et financier pour créer des entreprises</li> <li>5) Nombre de producteurs, éleveurs et pêcheurs (H/F) formés sur les meilleures techniques de stockage et de transformation.</li> </ol>
<b>Situation de référence</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>(1) : 0</li> <li>(2) : 0</li> <li>(3) : 0</li> <li>(4) : 0</li> <li>(5) : 0</li> </ol>
<b>Cible(s) 2016</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>(1) : 2200 (redimensionné à 440 en fonction des ressources mobilisées)</li> <li>(2) : 150</li> <li>(3) : 1000</li> <li>(4) : 150</li> <li>(5) : 300</li> </ol>
<b>Réalisations 2016</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>(1) : 795</li> <li>(2) : 135</li> <li>(3) : 711</li> <li>(4) : 140</li> <li>(5) : 158</li> </ol>

**Produit CPAP visé : Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petite et moyenne entreprises en milieu rural et péri urbain.**

Période		Date de début : Décembre 2011	Date de Fin : Fin Décembre 2016	Point de vue de l'utilisateur	Situation des ressources	Respect du délai de réalisation																
Progrès par axe à ce jour		i. 33,33% (trois CPEA sur neuf prévus pour 20% seulement des ressources mobilisées)																				
		ii. 36,14% (pour 20 % de ressources mobilisées)																				
		iii. 90% (taux d'installation des jeunes formés)																				
<b>Critère qualité</b>	<b>Date</b>																					
<b>Axe 1 : Aménagement/construction des zones d'implantation des centres de promotion de l'entrepreneuriat agricole de type Songhai</b>	Décembre 2016	<p>Trois Centres de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) à Kétou, Zangnanado et Daringa :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le CPEA de Kétou s'étend sur une superficie de 102 ha avec une capacité d'accueil de 65 places. Il est spécialisé dans la production vivrière (céréales, tubercules) et l'élevage de volaille et de mammifères ;</li> <li>➤ Le CPEA de Zangnanado s'étend sur 80 ha avec une capacité d'accueil de 96 places. Il présente est spécialisé dans la production rizicole et piscicole ;</li> <li>➤ Le CPEA de Daringa dispose de 300 ha. Les infrastructures d'accueil et d'hébergement ne sont pas encore mises en place sur cet CPEA. De part ses atouts agro-écologiques et pédologiques, ce centre est approprié pour une production intégrée.</li> </ul>																				
Mise en place des infrastructures, aménagements et équipements sur les centres de Kétou, de Zangnanado et de Daringa.		2.225.787.405					51%															
<b>Axe2 : Formation et accompagnement à l'installation les jeunes et femmes entrepreneurs agricoles</b>	Décembre 2016	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Formés</th> <th>Hommes</th> <th>Femmes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>88</td> <td>12</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>82</td> <td>18</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>81</td> <td>14</td> <td>95</td> </tr> </tbody> </table>					Formés	Hommes	Femmes	Total	1	88	12	100	2	82	18	100	3	81	14	95
Formés	Hommes	Femmes	Total																			
1	88	12	100																			
2	82	18	100																			
3	81	14	95																			
		Suffisantes			Oui																	



			4	116	16	132		
			5	258	68	326		
			TOTAL	625	128	753		
Prise en charge des jeunes et coût de formation							556.557.920	13
Axe 3 : Mise en place d'un dispositif de suivi-accompagnement post-installation	Décembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Repérage des exploitations des jeunes installés</li> <li>➤ Mise en place des Comités Communaux de Suivi Post Installation (CCSA)</li> <li>➤ Elaboration de la stratégie de suivi-accompagnement post installation</li> <li>➤ Développement de partenariats pour accès aux facteurs de production et formation continue : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accès au financement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ PACER : 190.543.706 FCFA ;</li> <li>○ FNPEEJ : 173.382.110 FCFA</li> </ul> </li> <li>▪ Formation continue : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ GiZ/ProCIVA</li> <li>○ PACER</li> </ul> </li> <li>▪ Visites d'échanges : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Colombie</li> <li>○ Allemagne</li> <li>○ Côte d'Ivoire</li> <li>○ Maroc</li> <li>○ Afrique du Sud</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	Suffisantes	Oui				
Fonds levier des exploitations des jeunes installés							176.512.880	4%
GESTION DU PROJET	Décembre 2016	Fonctionnement, suivi-évaluation						
Fonctionnement des CPEA							553.050.110	12
Etudes de faisabilité, missions, ingénierie, carburants, matériels et mobiliers de bureau, corporate fees, etc.							882.411.985	12



SECTION 4 : BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISSES

Innovations	Année	Succès réalisés (décrire ce qui a bien marché et les facteurs qui soutiennent ce succès)
Approche fonds leviers	2013	Facilitation de l'accompagnement à l'installation
Développement de partenariats	2014	Financement des plans d'affaires Formation continue
Visites d'échanges à l'international	2014	Allemagne, Colombie, Côte d'Ivoire, Maroc, Afrique du Sud
Appropriation et inclusion de l'approche globale du PPEA par les acteurs à la base notamment les autorités locales, services déconcentrés et ONG	2014	Des conseils communaux et ONG ont intégré dans leurs budgets des lignes de crédits pour prendre en charge la formation et l'accompagnement à l'installation des jeunes ressortissants de leur commune.